

UNE : Les enjeux cachés de l'asile qui opposent Vaud à la Confédération

Le Temps, vendredi 10 mars 2006

EXPULSIONS.

Le gouvernement vaudois a entamé des négociations avec Christoph Blocher.

Une première rencontre a eu lieu mercredi 8 mars, à Berne, entre Christoph Blocher et une délégation du Conseil d'Etat vaudois emmenée par Pascal Broulis. Les négociations pour régler le sort des 523 requérants d'asile qui auraient dû être expulsés depuis longtemps, en réalité 220 requérants «en détresse», s'annoncent très difficiles. Selon nos informations, il n'y aura pas de solution collective, mais les cas seront réglés individuellement. Mais surtout, sitôt cette affaire «réglée», il faudra affronter les dossiers de 1355 autres requérants d'asile déboutés et dont le renvoi est réclamé par les services de Christoph Blocher. Et, parmi eux, 627 personnes sont en Suisse depuis plus de cinq ans. Des cas douloureux qui suscitent déjà une nouvelle mobilisation politique.

A l'évidence, les négociations risquent de durer entre l'Etat de Vaud qui promet de rentrer dans le rang et la Confédération qui s'oppose à toute régularisation collective. Vaud s'est dit prêt à assumer ses responsabilités financières pour les personnes qui obtiendraient un droit de séjour en Suisse. Sur le plan politique, le Conseil d'Etat joue une partie très difficile. Il est sous la pression du Grand Conseil mais espère qu'une solution au cas des «523» permettra de mettre fin à l'impasse de la politique d'asile.

Les «523», des requérants enracinés

Le Conseil d'Etat vaudois ouvre une troisième négociation avec Christoph Blocher pour régulariser les derniers requérants issus du groupe dit des «523».

[François Modoux](#)

Le 21 décembre 2001, l'Office fédéral des réfugiés publie une circulaire donnant, à titre exceptionnel, la possibilité aux cantons de soumettre à l'autorité fédérale des cas de requérants déboutés en vue d'une éventuelle admission provisoire en raison de leur très bonne intégration. En 2002 et 2003, Vaud présente 1523 dossiers. Le 26 mai 2004 est signé un accord entre la Confédération et Vaud: Berne octroie 700 admissions provisoires; le canton s'engage à renvoyer celles et ceux pour lesquels la réponse est négative: c'est le cas de 523 personnes. De nouvelles admissions seront ultérieurement octroyées à la faveur d'une deuxième négociation. A l'heure où s'ouvre la troisième négociation, les «523» ne sont plus que 220, pour la plupart originaires des Balkans.